

**COMPTE RENDU DES ELUS FORCE OUVRIERE
CAP LOCALES « Cat B et C » : 23 Novembre 2010**

Les Commissions Administratives Paritaires Locales ont été réunies le mardi 23 novembre pour se prononcer sur les recours en notation (8 B et 5 C) et les mutations internes dans la filière gestion publique.

RECOURS EN NOTATION B

1 contrôleur souhaitait le relèvement de sa note symbolique (+0.01) à +0.06.

Ses compétences et sa manière de servir n'ont pas été appréciées à leur juste valeur lors de la notation. Les arguments évoqués par FO DGFIP ont permis à l'agent d'obtenir un relèvement de sa note à + 0.02 (insuffisant vu qu'il demandait le +0.06). Nous avons demandé un vote sur un avis favorable pour le +0.06 en cas de recours en CAPC, l'administration a voté « contre » et les syndicats « pour ».

4 contrôleurs n'ont pas obtenu satisfaction au niveau du relèvement de leur note de +0.01 à + 0.02.

FO DGFIP a fait ressortir des éléments d'appréciation et des éloges sur la qualité de leur travail qui se révèlent incohérents par rapport au tableau synoptique. L'administration n'a pas jugé utile d'y répondre et a préféré maintenir la note d'encouragement +0.01 pour les 4 dont un aussi pour sa trop récente affectation. Il faut savoir que tout contrôleur, même stagiaire, peut avoir de la bonification qu'il récupérera à l'échelon variable d'avancement.

2 contrôleurs demandaient le relèvement de leur note pivot à +0.02, un a réussi à obtenir un résultat « partiel » en ayant le +0.01, la direction reconnaissant les mérites de ce contrôleur dans un contexte de travail pas toujours évident. L'administration a reconnu les difficultés rencontrées dans son poste et l'a réhabilitée quelque peu. L'autre contrôleur a vu sa note pivot maintenue malgré la lourdeur des tâches qu'il effectue et la polyvalence qu'il a démontrée durant 2009.

1 contrôleur souhaitait également le relèvement de sa note de -0.02 à la note pivot.

Il n'a rien obtenu : la Direction a reconnu le travail de ce contrôleur mais compte tenu du caractère du dossier, elle n'a pas souhaité modifier la décision du notateur en dépit de nos arguments.

RECOURS EN NOTATION C

2 agents notés à +0.02 demandaient le relèvement de la note à +0.06 :

La CAPL n'est plus compétente pour attribuer cette réduction d'ancienneté de 3 mois, mais la direction s'est « abstenue » sur l'avis favorable du +0.06 en cas de recours en CAPC pour l'un. Pour l'autre, elle a voté « contre » ne voulant pas admettre que le notateur de 1^{er} degré avait demandé un surplus d'enveloppe de capital mois afin de récompenser cet agent qui avait fourni un travail remarquable durant 2009.

2 agents notés à +0.01 souhaitaient une augmentation de leur note à +0.02 :

Sur le 1^{er} cas, la direction a considéré que l'agent effectuait « normalement » son travail sans que cela mérite une réduction d'ancienneté. Ce que nous avons contesté en insistant sur le fait que cet agent, avec son expérience dans le poste, était devenu de plus en plus performant et polyvalent en 2009.

Sur le 2^e dossier, la progression constante de l'agent dans ses fonctions a été justement appréciée. Il a ainsi obtenu réparation en obtenant le +0.02.

1 agent noté à la note d'alerte demandait le relèvement de celle-ci ainsi que la modification de son appréciation et du tableau synoptique : Ce dossier a été mis entre parenthèses et renvoyé à une date ultérieure après que la direction se soit aperçue d'un problème dans la manière de noter du notateur !!!

Au regard de leurs états de services et des conditions de travail actuelles, ces agents auraient mérité que les réserves de mois (5 pour les B et 14 pour les C) soient mieux utilisées. Tous ces agents et contrôleurs peuvent faire un nouveau recours auprès de la CAPC s'ils estiment ne pas avoir obtenu satisfaction.

En 2009, la majorité de ceux-ci ont eu gain de cause.

Bilan de la notation 2010 pour les contrôleurs et agents

Nombre d'agents à noter : 456 pour les B et 420 pour les C

Nombre d'agents qui peuvent être notés : 424 pour les B et 358 pour les C

Capital mois attribué au département : 403 pour les B et 364 pour les C

Bonification de 3 mois : 87 pour les B et 79 pour les C

Bonification de 1 mois : 137 pour les B et 113 pour les C

Note pivot : 65 pour les B et 63 pour les C ; note symbolique : 132 B et 99 C

2 contrôleurs ont eu la note d'alerte (-0.01) et 2 agents.

Pénalisation de 1 mois : 1 contrôleur et 2 agents.

MUTATIONS INTERNES

Pour les B : 9 satisfactions sur 20

RAOUL Joëlle de Drancy à la DDFIP Moulin le 01/01/2011

PLAINO Sébastien de DDFIP Moulin à Noisy le Grand le 01/03/2011

AGUILLON Véronique de Bobigny municip au SIP de Pantin le 01/03/2011

ROUGEOT Rémy de La Courneuve à Bobigny municip le 01/01/2011

CLAIRE Lutesse de DDFIP Moulin à Aulnay le 01/02/2011

DIJOUX Marie-Gilles de Romainville à Pantin municip le 01/01/2011

FABLET Nadège de DDFIP Moulin à Montfermeil le 01/02/2011

SOUIDI Zoubida de St denis CH à Bagnolet le 01/01/2011

BRUNET Cyril du Raincy au SIP de Livry Gargan le 01/01/2011

Pour les C : 4 satisfactions sur 14

SVAY Rattana de St ouen Municip à Noisy le Grand le 01/01/2011

FARAH Charef de Stains à Paierie départementale le 01/01/2011

GOBIN Jérôme de Sevran à Aulnay CH le 01/01/2011

GLENAC Olivier de Romainville à Neuilly Plaisance le 01/01/2011

Questions diverses :

4 reports de titularisation en C sur 2010 et 7 recrutements PACTE à faire pour le 01/12/2010.

Effectifs au 31/12/ 2010 en comptabilisant les temps partiels :

A : + 4.8 plus A chargés des poursuites : - 11, en tout pour les A : -6.2

B : - 8.8 (23 à l'ENT de Lyon) C : - 25.8

Vos élus FO présents à ces CAPL

Pour les B : Eléonore GUILLOIS, Patrick JEANMINET et Guilène LAHAYE

Pour les C : Christine DEVILLARD, Pascal CHAUDRIN, Bruno MUSITELLI et Xavier CHATELAIN (expert pour les 2 CAPL)